



Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
☎01 44 01 06 00 - ✉ fo.territoriaux@fosps.com et fo.sante-sociaux@fosps.com

Monsieur Laurent MARCANGELI
Ministre de l'Action publique, de la
fonction publique et de la simplification
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 12 juin 2025

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos réf. : DR/IR - 55

OBJET : Préavis de grève pour une durée de 6 mois à compter du 18 juin 2025 à 0h00

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la Fonction Publique, ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, article L114-2 relatif aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève pour une durée de 6 mois à compter du 18 juin 2025 à 0h00.

Il concerne l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale et s'inscrit en regard des annonces faites par le gouvernement de la suppression de postes dans la fonction publique territoriale, d'une réduction des dotations aux collectivités. La baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics, provoquée par le gel du point d'indice et la suppression de la GIPA, n'est aujourd'hui plus tenable.

Les indemnités des congés maladie à 90 % mettent les agents de la FPT dans une grande précarité financière.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'outre-mer), sur les revendications suivantes :

- Augmentation des effectifs au regard des besoins réels,
- Revalorisation des grilles indiciaires,
- Augmentation de la valeur du point d'indice,
- Amélioration du déroulement de carrière,
- Retour à 100 % d'indemnisation des congés maladie,
- Intégration des « faisant fonction » dans les cadres d'emplois des missions exercées,

- Reconnaissance de la pénibilité par la réduction du temps de travail et le classement en catégorie active de certains cadres d'emplois,
- Renchérissement du coût des heures complémentaires,
- Revalorisation des indemnités des dimanches, nuits et jours fériés dont certains montants n'ont pas été revalorisés depuis 50 ans,
- Pérennisation du CNFPT,
- Préservation de la CNRACL.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Regnier', with a long horizontal flourish extending to the right.